

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013

ASSISES

Meurtre à huis clos : l'accusé évoque froidement son crime

Comme spectateur de son histoire, Patrick Vadrot décrypte la scène du crime : les gants, le sac en plastique, le bras qui enserre le cou et enfin le bûcher.

Je prends beaucoup sur moi, mais le jour où ça explose, ça explose. Hier et pour le deuxième jour de son procès devant la cour d'assises, Patrick Vadrot a parlé. Contraint et presque forcé. Des mots glacés comme déconnectés d'une atroce réalité. « J'ai du mal à exprimer mes sentiments. Sur la tombe de mon père, je n'ai jamais pu verser une larme. C'est peut-être à cause de ma mère. » Parce qu'il faut bien que quelqu'un endosse sa responsabilité. Sa mère, sa femme. « Je me considérais comme une personne standard. Après les insultes, je regrettais mais pas forcément ma femme. »

« Je n'avais le droit de rien, je ne pouvais rien. J'emmagasine mais le jour où ça pète, ça pète. »

Droit dans ses bottes, Vadrot décrit ce qu'il est le seul à dire et à penser. Paulette, une femme jalouse, autoritaire, insultante et incapable de la moindre empathie. « Je n'avais le droit de rien, je ne pouvais rien. Alors, j'emmagasine mais le jour où ça pète, ça pète. » Vadrot victime de celle dont il a brûlé le cadavre. Une image qui colle parfaitement aux



« Elle était douce et généreuse, attentive. On pouvait tout lui demander »

conclusions des experts. Frustré autant que tyrannique, il se montre « déconcertant face à ses capacités de refoulement » de l'acte posé et reconnu. Pas ou peu de regret pour cet homme à « l'absence totale de vibration émotionnelle lors

de la genèse des faits ». Celui qui va jusqu'à la mise en place « d'une responsabilisation de sa victime ».

« Le mot de trop »

Ce dimanche matin, tous deux « déjeunent comme d'habitude » avant de descendre au garage. « Elle voulait peut-être partir avec la voiture, je devais déplacer la moto alors je l'ai suivie. » En fait, Paulette cherche vraisemblablement son petit carnet. Celui sur lequel elle consigne ses résultats de belote mais pas uniquement. Ce carnet qu'elle cache volontairement à son mari. « On était dans le garage quand je lui ai demandé de le regarder. Elle m'a répondu que ça ne me regardait pas. »

Quelques mots qui seront les derniers de cette mère de cinq enfants. De cette grand-mère attentive et généreuse. « Je suis devenu comme fou, c'était la parole de trop. Faut dire que j'en entendais tellement... » Dans ce local exigü, la porte de la voiture est ouverte. Patrick Vadrot se trouve derrière sa femme. « J'ai fini par l'étrangler. » Après l'avoir empoignée, secouée et projetée dans le véhicule. À ce moment du drame, Paulette heurte le levier de vitesse. Elle a le nez cassé, un traumatisme facial. Elle saigne. Et Vadrot termine

« Dans la maison, elle aurait pu prendre un couteau. Elle aurait pu me planter. »

le travail. Il passe son bras gauche sous son cou et serre. « Peut-être trente ou quarante secondes, j'ai pas compté. » Alors que sa femme agonise, il l'enferme dans le coffre. « Qu'avez-vous fait avant ? », l'interroge Alex Perrin, avocat général. « C'est un trou noir... » durant lequel il cherche et trouve des gants avant d'entourer la tête de Paulette d'un sac plastique. « Faut dire qu'il y avait du sang. Je voulais éviter d'en mettre partout. »

Puis tranquillement, calmement, il remonte jusqu'à son appartement pour se changer. « J'étais en short quand même. » Après avoir pris soin d'embarquer un bidon d'essence. « Tout ceci dénote une certaine organisation », note le président Latapie, « vous récupérez vite vos réflexes. » Des réflexes qui le mènent à rouler durant plus de 250 kilomètres. « Au hasard » avec le cadavre de Paulette dans son coffre.

« Et vous avez continué... » « Vous vous arrêtez tout de

même dans une boulangerie », rappelle l'avocat général. « Faut dire que je suis diabétique, je dois manger régulièrement. Je ne voulais pas risquer de tuer quelqu'un d'autre que ma femme en faisant un malaise sur la route. » C'est finalement à une dizaine de kilomètres de son domicile qu'il dépose le corps sur des branches. Sur un bûcher. « Avant de l'asperger d'essence et d'y mettre le feu. Jamais vous n'avez renoncé, vous avez continué... » « Peut-être mais je ne suis pas resté longtemps devant le feu. »

Comme spectateur de l'histoire racontée, Vadrot élude parfois et s'enfonce souvent. « Pourquoi avoir agi dans le garage ? », questionne Alex Perrin, « dans la maison, elle aurait pu prendre un couteau. Elle aurait pu me planter. » Alors que la thèse du coup de folie s'envole, M^e Courtois tente habilement de revenir au visage de l'homme dépassé par un sentiment de colère qui l'aveugle. Mais l'atrocité s'impose, rappelée par cette question de l'avocat général : « comment peut-on ne pas avoir envie de s'enfuir de ce véhicule ? » Le verdict est attendu aujourd'hui, Patrick Vadrot encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

CÉLINE TILLIER